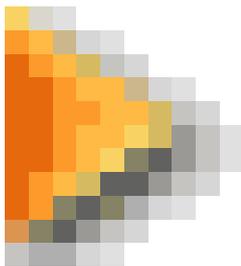


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5024>



Communiqué de presse de la section académique...

- SNES académique de Dijon - En direct des S1 : -



Date de mise en ligne : mardi 9 février 2016

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Communiqué de presse de la section académique du SNES-FSU

Le recteur, comme le gouvernement, sanctionne les salariés qui contestent, punit les salariés en détresse.

Le procureur de la République d'Amiens, sous les ordres du gouvernement, a condamné 8 salariés de Goodyear, militants syndicaux de la CGT, à 24 mois de prison dont 9 mois ferme.

Dans le même temps, le recteur de Dijon, nommé par le gouvernement, sanctionne financièrement les enseignants du collège de Givry en Saône et Loire qui vivent un conflit depuis 2 ans avec leur chef d'établissement, y compris ceux qui n'avaient pas cours pendant les deux heures de débrayage. Cette situation locale qui s'enlise est pourtant reconnue par le recteur qui a missionné trois responsables pour suivre le fonctionnement de cet établissement. Le 25 septembre dernier, tous les personnels ont cessé le travail après qu'un incident grave a de nouveau éclaté dans ce collège.

La section académique du SNES-FSU en appelle solennellement au recteur : respectez la parole de vos représentants qui, comprenant la situation, avaient promis l'absence de sanction, respectez les enseignants, les AED, l'ensemble des personnels, quand la seule solution pour se protéger d'effets graves sur la santé provoqués est un arrêt de travail. Ne poussez pas à bout les salariés sous votre responsabilité, dialoguez, comprenez, agissez dans l'intérêt des personnels et des élèves.

Faites cesser ce retrait sur salaire, synonyme de double peine pour les personnels concernés.